

BS/BE-HOV

(Base tronc commun TC1 + TC2 selon la NF C18-510)

Public

Personnel d'exploitation ou d'entretien appelé à effectuer des opérations élémentaires interventions de remplacement, de raccordement et/ou des diagnostics simples, mesures, vérifications, essais ou manœuvres (BE+ attribut)

Objectifs

- **Connaître les notions élémentaires d'électricité :**
 - Mise en évidence des notions importantes telles que la tension et le courant, au travers d'exemples concrets
 - Rappel de la loi d'ohm, les protections différentielles, la mise à la terre
 - Evaluation des risques, effets physiopathologiques du courant électrique
 - Exemples d'accident (contact direct, indirect, court-circuit, induction électromagnétique, amorçages).
 - Classement des installations, zones et domaines de tension
 - Les différents niveaux d'habilitation
 - Différences entre Interventions et travaux électriques en BT
 - Travaux non électriques en HT
- **Savoir travailler en sécurité**
 - Distances de sécurité
 - Autorisation de travaux
 - Lecture de la signalisation
 - Principe et exemples de consignation sous contrôle du responsable de consignation-BC.
 - Matériels de sécurité électrique (outillages et équipements de protection individuelle)
 - Outillages spécifiques aux électriciens
 - Incendie dans les installations électriques
- **Connaître la conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique :**
 - Notions de premiers secours, incendie sur un ouvrage électrique, enceintes confinées.

Prérequis

Aucune connaissance particulière en électricité n'est demandée

Méthodes pédagogiques

- Mise en situation, réalisation de vérification d'absence de tension-VAT, consignation sous contrôle d'un responsable de consignation-BC, mise en place et contrôle de la mise à la terre
- Méthode des trois piquets,
- Opérations de raccordement de base

Validation

QCM et évaluation pratique

A l'issue de la formation, le formateur formulera à l'employeur un « Avis après formation », document conforme à la norme NF C18-510, l'aidant à définir le contenu du titre d'habilitation qu'il pourra délivrer

Durée :

2 jours

Sanction :

- Attestation de stage au salarié
- « Avis après formation » à l'employeur permettant la délivrance du titre d'habilitation

Validité : 3 ans

Durée du recyclage : 1,5 jour